

P R O C È S - V E R B A L

Procès-verbal de la deuxième rencontre du comité de vigilance du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Étienne-des-Grès de l'année 2010, tenue à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, 400, boul. de la Gabelle, entrée # 2, Saint-Étienne-des-Grès, le 22 juin 2010 à 19 h.

Sont présents : M. Jean-Yves Guimond – Collecte Pro
M. Robert Landry – Maire de Saint-Étienne-des-Grès
M. Réal Pellerin – Citoyen
M. Daniel Pépin – Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie
M. Patrick Simard – Conseil régional de l'environnement Mauricie

Sont absents : M. André Garant – MRC Maskinongé
M. Pierre Milette – Citoyen

1. MOT DE BIENVENUE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Formant quorum, le président, M. Jean-Yves Guimond, souhaite la bienvenue aux membres du comité de vigilance et les remercie de leur présence.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Guimond fait la lecture à voix haute de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Réal Pellerin et appuyé par M. Robert Landry d'adopter l'ordre du jour proposé en laissant le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour se lit comme suit :

- 1. Mot de bienvenue et vérification du quorum;*
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;*
- 3. Lecture et adoption du procès-verbal de la rencontre du 17 mars 2010;*
- 4. Suivi du procès-verbal du 17 mars 2010;*
- 5. Dossier des odeurs;*

6. *Suivi de l'arrivée des matières résiduelles au lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès;*
7. *Suivi environnemental du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Étienne-des-Grès;*
8. *Varia*
9. *Date et lieu de la prochaine réunion;*
10. *Levée de la réunion.*

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 17 MARS 2010

M. Guimond invite les membres à prendre connaissance du procès-verbal de la rencontre 17 mars 2010 et à lui faire part de leurs commentaires.

Les administrateurs soulignent au secrétaire que la première page du procès-verbal est manquante. Le secrétaire mentionne que celle-ci leur sera fournie lors de la prochaine rencontre et informe qu'elle contenait seulement les présences et l'ordre du jour de la rencontre.

Suite à la modification apportée, M. Robert Landry, appuyé de M. Réal Pellerin, propose que le procès-verbal du 17mars 2010 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité.

4. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 17 MARS 2010

Aucun suivi n'est nécessaire puisque tous les points nécessitant un suivi seront traités dans le point 7, suivi environnemental du lieu d'enfouissement.

5. DOSSIER DES ODEURS

M. Michel Boily, responsable environnement à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, présente le plan général du lieu d'enfouissement et localise sur ce plan les piézomètres qui sont utilisés pour le suivi environnemental. Il explique également le déplacement de la nappe phréatique qui se trouve sous le lieu d'enfouissement.

Dans le suivi environnemental du lieu d'enfouissement, plusieurs paramètres font l'objet d'un suivi :

1. Biogaz (concentration à la torchère : CO₂, O₂ méthane);
2. Biologiques (DBO, microbiologie);
3. Physicochimiques (pH, température)
4. Chimiques (ammoniac, sulfates, sulfures chlorures, métaux lourds)

M. Boily souligne que le suivi du biogaz indique qu'il n'y a pas d'émission de biogaz provenant des vieilles cellules d'enfouissement. M. Pépin mentionne que ce constat répond à un questionnaire du

Comité de vigilance. Pour une portion des vieilles cellules, le biogaz est capté et valorisé. Pour l'autre portion (la plus vieille), le biogaz n'est pas capté, seuls des événements sont installés. Il n'y a pas de dégagement significatif de biogaz provenant des vieilles cellules. La RGMRM évaluera le potentiel de valorisation des biogaz de cette section (chauffage d'un garage). Dans les autres cellules, une seule fuite a été détectée et les corrections ont été faites. Les seules émanations de biogaz restantes proviennent de la face active (fin de la membrane). Pour corriger cette situation, M. Pépin mentionne que la RGMRM travaille à identifier une façon de fermer les cellules plus rapidement.

La vérification de la performance de la torchère permet de confirmer que la torchère est très performante. La norme est de 20 ppm équivalent hexane de composés non brûlés et les performances actuelles de la torchère est < 1 ppm.

M. Pellerin demande pourquoi l'énergie gaspillée par la torchère n'est pas utilisée pour chauffer de l'eau ou faire marcher une machine. M. Boily souligne qu'une des raisons est que la torchère fonctionne de façon intermittente et une autre raison est que l'utilisation de cette énergie demanderait des investissements majeurs. Lorsque le biogaz est livré à Savoura la torchère n'est pas en fonction. M. Pépin mentionne que la RGMRM travaille à évaluer la rentabilité de plusieurs projets pour utiliser les biogaz. M. Boily souligne que du biogaz est utilisé pour chauffer l'eau du bassin extérieur relié au réacteur biologique séquentiel de la station d'épuration des eaux du lieu d'enfouissement.

M. Boily mentionne que les données contenues dans le rapport d'Odotech sont des données subjectives, car elles sont obtenues à partir d'observations sensorielles. Des informations intéressantes sont tout de même ressorties de cette étude. On a identifié à quel moment il y avait le plus d'odeurs et qu'un corridor de vent est présent dans le secteur du lieu d'enfouissement.

M. Boily souligne que les données du TAGA (laboratoire mobile complet d'analyse des substances gazeuses présentes dans l'air du MDDEP) diffèrent de celles d'Odotech, car les données sensorielles sont corroborées par une montagne d'analyses scientifiques. Alors que l'étude d'Odotech conclut que la problématique des odeurs est causée par les biogaz, les analyses du TAGA confirment qu'elle est causée par les odeurs de déchets. Des substances qui contribuent à la présence d'odeurs de déchets (ammoniac, aldéhydes et acides butyriques) ont été détectées dans l'air autour du lieu d'enfouissement.

M. Landry demande si une corrélation a été faite entre les données du rapport de TAGA et du rapport d'Odotech. M. Pépin confirme que cette démarche a été faite, mais qu'aucune corrélation significative n'a été trouvée.

M. Guimond demande à ce qu'une copie du processus de dégradation de la matière organique soit annexée au procès-verbal de la rencontre. M. Pépin souligne que M. Boily pourra fournir cette information au secrétaire.

M. Pépin mentionne que, suite aux conclusions de ces études, la solution à la problématique des odeurs semble être l'amélioration de la gestion du front de déchets. M. Pellerin souligne que la RGMRM devra s'interroger sur la méthode de travail; la gestion du front de déchets est-elle adéquate?

M. Boily présente les résultats des analyses faites pour les différents paramètres lors du suivi de la qualité de l'eau souterraine. M. Pépin souligne que ces données permettent de voir que les vieilles cellules du L.E.S. ont une influence évidente sur la qualité de l'eau (joindre annexe 7). De façon

globale, M. Boily souligne qu'il n'y a pas de problématique majeure au niveau de la qualité des eaux souterraines.

M. Boily résume les résultats du suivi environnemental de l'usine de traitement du lixiviat. Il mentionne que la demande chimique en oxygène (DCO) présente une difficulté pour le traitement. Les résultats sont légèrement au-dessus de la norme et la RGMRM fait les démarches nécessaires pour régulariser la situation. De façon générale, les résultats démontrent que l'usine est très performante.

M. Pépin mentionne que le rapport du suivi environnemental est un document public et qu'il peut être consulté sur demande.

6. SUIVI DE L'ARRIVÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS

M. Pépin mentionne qu'à la fin mai 2010, la quantité de matières reçue est inférieure à la quantité reçue pour la même période en 2009. En 2009, à la fin du mois de mai, la quantité de matières reçue était d'environ 93 000 tonnes alors qu'à la fin mai 2010 la quantité est de 87 000 tonnes. Si l'arrivée des matières conserve le même rythme, M. Pépin estime que la quantité de matières qui sera enfouie durant toute l'année 2010 à Saint-Étienne-des-Grès est d'environ 217 000 tonnes. En 2009, la quantité totale de matières enfouie a été de 248 000 tonnes.

On devrait aussi observer une baisse au lieu d'enfouissement de Champlain.

7. SUIVI ENVIRONNEMENTAL DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS

Le point 7 a été traité dans le point 5.

8. VARIA

Suivi du fonds de fermeture VS fiducie

Puisque présentement, il y a un vide juridique en ce qui concerne la mise en place des fiducies dans le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR), la RGMRM provisionne un passif qui pourra être versé à la fiducie le moment venu.

Les sommes mises de côté sont 2.00 \$ par tonne de matières enfouies pour le fonds de fermeture des cellules et de 1.25 \$ la tonne pour le fonds de fermeture du lieu d'enfouissement. À ce jour une somme de 538 000 \$ a été accumulée pour le fonds de fermeture du lieu d'enfouissement.

9. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

Il est convenu que la prochaine réunion aura lieu le 28 septembre 2010, à 19 h (ou la semaine suivante).

10. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

CE 5^{ÈME} JOUR D'OCTOBRE 2010



Patrick Simard, secrétaire
Comité de vigilance du lieu d'enfouissement
technique de Saint-Étienne-des-Grès